

de Charybde en Scylla. La «santé» comme la définit l'Organisation mondiale de la Santé où un étudiant en dernière année de médecine qui doit répondre à une question d'examen, englobe un champ incroyablement vaste et touche à la fois les secteurs économique, social et émotif. ... Encore une fois, il s'agira d'interpréter ce qu'on entend par «santé», ce que nous entendons, à London, ou quelqu'un d'autre, à Ottawa. ... C'est le problème qu'il faudra résoudre si l'on veut définir «santé» et «vie».

N'est-ce pas que, dans cette définition, nous avons la pensée véritable d'une compétence qui désire le retrait de ce bill d'avortement, d'homosexualité afin de pouvoir, par une Commission d'enquête royale, définir avant tout ce qu'est le mot «santé»?

Et le docteur Walters continuait en disant, et je cite:

... Les membres de la profession médicale ne s'entendent pas tous. Si les délibérations se font entre adeptes d'une même discipline ou entre des omnipraticiens, les avis sont partagés sur des points purement médicaux. Si la vie de la mère seule pesait dans la balance, il y aurait plus de solidarité. Dès que vous abordez le domaine hygiénique, vous vous retrouvez dans un champ très vaste ...

D'ailleurs, pour très bien définir la pensée, vu que nous avons à la Chambre, au sein de la députation ministérielle, des députés qui sont en même temps médecins, je reprends une déclaration du journal *Le Soleil* du 20 mars 1963, alors que le député de Hull (M. Isabelle) disait—c'est que je veux parler du bâillon qui empêche les députés ministériels de voter librement à la Chambre, parce qu'il a été défini par le député de Hull—au Club Richelieu, et je cite:

«Si dans le passé le Québec a récriminé contre le régime fédéral, c'est que les députés du Québec à Ottawa n'ont pas fait valoir suffisamment le point de vue des Québécois», ...

Si le député de Hull, qui est médecin, peut faire une telle déclaration et dire que la «députation» qui, la plupart du temps, a été une «députation» libérale, n'a pas atteint le but qu'elle se proposait, il n'est pas surprenant, aujourd'hui encore, de ne voir aucun député de la province de Québec venir au moins s'exprimer.

C'est là que j'ai peut-être de la sympathie pour le député de Notre-Dame-de-Grâce, qui s'est très bien exprimé en anglais, mais qui nous a fait un très bon discours tout à l'heure, parce qu'il a eu au moins le courage de ses convictions et de dire à la Chambre ce qu'il pensait. On ne peut pas en dire autant de celui qu'on appelle le «whip» du parti libéral. Les gens et les députés de la Chambre ont connu ...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre.

M. Dumont: ...le «fouette à Caouette»...

• (9.20 p.m.)

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre! Je crois que l'honorable député de Frontenac s'écarte un peu de l'amendement présentement à l'étude et je lui demanderais de continuer dans la bonne voie où il s'est aventuré au tout début.

M. Dumont: Monsieur l'Orateur, je voulais simplement dire que le «whip» du parti libéral, qui a connu le «fouette à Caouette», ne réussit pas à faire définir exactement par tous les députés ministériels le mot «santé», et j'ai reçu d'un de ses électeurs une lettre de six pages protestant contre le bill omnibus et disant qu'il y avait actuellement des ardents défenseurs de mesures qui auraient au moins adouci ce bill omnibus, qui, à mon sens, ne doit pas être accepté. J'en lis quelques phrases, où l'on disait:

«Le «whip» en chef du parti a, le 2 avril, durant la grande session, et ses vacances, reçu le communiqué que je lui présente et, comme il figure comme un beau zéro à Ottawa, je me demande s'il n'a pas les mâchoires barrées—j'avais cru comprendre «bouchées»—s'il est sourd et muet comme une carpe ou s'il n'a pas une pinte de colle Lepage pour demeurer sur son fauteuil.

Et là, cet électeur, en six pages, définit exactement ce qu'est un député ministériel qui empêche la Chambre et le Canada tout entier de connaître exactement ce que signifie le mot «santé». Nous savons que le député de Chambly est d'une grande compétence, qu'il connaît bien le problème, et nous lui demandons simplement d'avoir la hardiesse de répondre à ses électeurs et de se prononcer à la Chambre, en définissant, comme nous le faisons, le mot «santé».

A la page 548 du comité d'étude de ce bill, il est dit ceci, et je cite:

Je sais ce qu'est la vie mais je ne suis pas sûr de ce qu'est la santé ... le terme «santé» est très ambigu. C'est bien que la législature l'utilise, mais quelqu'un d'autre aura à l'interpréter. C'est le problème avec de nombreuses lois. Je crois que le mot «vie» est clairement défini. Nous savons tous de quoi nous parlons et nous pouvons dire avec certitude si la vie de cette femme est en danger.

Nous nous occupons du logement, nous nous occupons de l'alimentation, nous nous occupons de l'éducation, nous nous occupons de tant de domaines dont nous ignorons à peu près tout. Nous savons que la vie de la mère peut en être affectée, mais c'est un problème bien difficile de décider si vous devez détruire une vie pour une chose nébuleuse appelée «santé» laquelle santé nous aimerions tous avoir afin de ne pas perdre notre vie.

Et à la page 553, on ajoutait:

Le médecin, lui, pourrait fournir un témoignage d'ordre médical concernant la vie de la patiente dans telles ou telles conditions, mais c'est trop demander aux membres de la profession médicale que de leur faire interpréter le mot «santé».

En face de toutes ces réclamations, en face de toutes ces choses, que le peuple canadien a